

Pays: Allemagne

Commission: Droits et Libertés

Problématique: Quelle place ont les médias pour assurer le respect des Droits de l'Homme ; et comment garantir leur indépendance?

Le gouvernement actuel de l'Allemagne est la République Parlementaire Fédérale de l'Allemagne. Celle-ci est organisée selon une démocratie parlementaire. Les parlements des Etats fédéraux sont le Bundestag et Länder. En outre, le pouvoir de l'Etat est divisé en trois, le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. En premier lieu, le président fédéral est le plus grand représentant de la République Parlementaire Fédérale de l'Allemagne en termes de protocole, actuellement c'est Dr. Frank-Walter Steinmeier. En deuxième lieu, on situe la présidente du Bundestag, Bärbel Bas, élue en septembre 2021 et première femme nommée à ce poste depuis 20 ans. Ainsi, le substitut du premier sera le président du Bundesrat, poste occupé par rotation annuelle (le 1er novembre) des chefs de gouvernement des Länder. Le poste doté de la plus grande capacité d'action politique est celui de chancelier fédéral (chef du gouvernement), Olaf Scholz. Un autre haut représentant de l'État est le président de la Cour Constitutionnelle Fédérale, Prof. Dr. Stephan Harbarth.

L'Union Européenne met en place l'article 11: *"Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontières. La liberté des médias et leur pluralisme sont respectés."*, afin de préserver la liberté d'expression et d'information. De même, pour les sociétés démocratiques, la liberté et l'indépendance des médias est un objectif important à atteindre.

La liberté de la presse et d'opinion est un des plus importants fondements de l'État en Allemagne. De plus, ces valeurs sont garanties par la Constitution comme l'indique l'article 5 : *"Chacun a le droit d'exprimer et de diffuser librement son opinion par la parole, par l'écrit et par l'image, et de s'informer sans entraves aux sources qui sont accessibles à tous. La liberté de la presse et la liberté d'informer par la radio, la télévision et le cinéma sont garanties. Il n'y a pas de censure."* En outre, notre pays se place à la onzième position du classement "Press Freedom Index" 2020, classement mondial de la liberté de la presse. Cet indice est très complet puisqu'il comporte 7 critères, le pluralisme, l'indépendance des médias, l'environnement et autocensure, le cadre législatif, la transparence, les infrastructures et les abus. De plus, la capitale Berlin, fait partie du top dix des villes de médias dans le monde. De plus, cette liberté est protégée par le Conseil de presse, qui est financé par les associations professionnelles des éditeurs et des journalistes. Cette coalition veut assurer un libre accès à l'information et promeut également une bonne conduite de la presse, par conséquent elle doit tenir compte des exigences liées à la protection de la jeunesse, de la dignité humaine et de la vie privée, comme l'annonce l'article 5 de la Constitution allemande: *"Ces droits trouvent leurs limites dans les prescriptions des lois générales, dans les dispositions légales sur la protection de la jeunesse et dans le droit au respect de l'honneur personnel."* En somme, cette association veille à la liberté de la presse.

La République Parlementaire Fédérale de l'Allemagne encourage tous les projets qui auront pour objectif de préserver la liberté de presse. En outre, nous proposons que les élèves des écoles soient éduqués pour repérer les Fake News afin de les sensibiliser à ce problème et les encourager à ne pas croire toutes les informations qu'ils lisent. De plus, nous lançons un appel à tous les pays membres de l'Union Européenne pour financer des journaux indépendants afin de rendre le monde plus libre car mieux informé.

En définitive, il a fallu attendre l'abdication du Kaiser Guillaume II et la proclamation de la République par Philipp Scheidemann en 1918, pour pouvoir garantir d'une manière efficace la liberté de presse et son indépendance. Ceci montre un développement positif de notre pays, étant donné qu'au cours de notre histoire, les nazis utilisaient tous les moyens d'information pour diffuser leur idéologie. Après la fin du nazisme, seulement les journaux sous licence étaient apparus. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que le pluralisme de l'information existe. De même, les médias ne sont pas détenus ni par le gouvernement, ni par des partis politiques. Comme on a pu l'observer, la République Parlementaire Fédérale de l'Allemagne garantit une liberté et une indépendance des médias, ce qui assure le respect des Droits de l'Homme.